

pas grand-chose. Ce nous semble trop une affaire de spécialistes... Nous n'avons pas dit d'« initiés » ! Nous constatons néanmoins depuis quelques années que la préoccupation essentielle dans l'organisation syndicale porte sur les finances. Et quelquefois pour maintenir un nombre de permanents discutable. Notre côté enthousiaste mais malgré tout un peu méfiant nous incitera à voter l'abstention.

Ce qui est nettement plus significatif, ce sont les propositions de modifications de statut. Ils sont parfaitement révélateurs de l'air du temps.

Sur un plan purement pratique, nous avons un moment craint que l'on change le mode et le taux de prélèvement des cotisations syndicales qui auraient pu aboutir à une asphyxie et une paralysie de l'activité des syndicats. Il n'en est rien, à moins que notre lecture (pourtant à la loupe) n'ait pas été assez vigilante.

En revanche, c'est dans le « Préambule » et « Principes, constitution et buts » que les propositions de modifications méritent d'être soulignées. En effet, on peut remarquer le retour de la référence à la Charte d'Amiens dans le « Préambule ».

Mais aussi, dans « Principes, constitution et buts », on peut lire : « Elle [la CGT] contribue à la construction d'une société solidaire, démocratique, de justice, d'égalité et de liberté qui

réponde aux besoins et à l'épanouissement individuel et collectif des hommes et des femmes. »

Ce paragraphe se substituera, s'il est adopté, à celui-ci : « S'inspirant dans son orientation et son action des principes du syndicalisme démocratique de masse et de classe qui dominent l'histoire du mouvement syndical français, la CGT s'assigne pour but la suppression de l'exploitation capitaliste, notamment par la socialisation des moyens de production et d'échange. »

Est-il nécessaire de commenter la différence ? Il semble donc que la CGT se propose désormais d'améliorer la société, mais plus obligatoirement de la changer. Pour l'anecdote, nous vous renvoyons aux statuts du Syndicat des correcteurs qui, dans cette même rubrique « Buts du syndicat », se propose « d'organiser l'ensemble des professionnels salariés de la correction dans leurs luttes revendicatives jusqu'à l'abolition du salariat. »

Cherchez la différence ! Qui propose encore du rêve ?

Enfin, la CGT, toujours dans son article 1, se propose d'être ouverte « à tous les salariés, femmes et hommes actifs, privés d'emploi et retraités ». Là encore, l'air du temps. On ne peut plus ignorer 4 millions de chômeurs. Mais des adhérents non cotisants, sait-on gérer cela à la CGT ?

Le Syndicat des correcteurs n'est plus l'« enfant terrible de la CGT »...

« Personne parmi nous n'est prêt à abandonner ce qui a fait l'originalité et la force de la CGT et cela depuis ses origines : lier de manière indissoluble la lutte pour la revendication quotidienne et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs avec l'objectif de transformer la société. Personne parmi nous ne se résout à penser que l'avenir de l'humanité se réduit à la permanence de ce qu'il est convenu d'appeler le libéralisme et qu'un secrétaire confédéral caractérisait comme étant la liberté du renard dans le poulailler libre.

« Une autocritique s'impose pourtant à ceux qui se réclament encore d'une forme quelconque de transformation sociale, qui implique d'analyser les événements du siècle et d'essayer de comprendre quelle histoire ont faite ces hommes et ces femmes qui croyaient construire une société débarrassée de l'exploitation. Cet examen est une des conditions de la reconstitution, à terme, d'un mouvement social à l'ampleur et au rayonnement suffisants pour rendre crédible, de nouveau, un projet de changement social. [...] Indépendance envers le patronat et l'État avant toute

chose, parce qu'ils sont propriétaires et gestionnaires de l'appareil de production et de consommation au sein d'une économie de marché concurrentielle ; indépendance afin que le mouvement syndical ait le moyen de négocier au meilleur prix, en fonction du rapport des forces en présence, la rémunération du travail et les accords collectifs. »

Ces quelques lignes sont extraites de l'intervention du Syndicat des correcteurs au 44^e congrès de la CGT (1992) qui avait lieu comme cette année à Montreuil. Elle n'avait pu être